

Paris, le 11/06/2020

**AVIS AUX ACTIONNAIRES  
DE LA SICAV « FRUCTIFRANCE EURO »**

<b>Actions</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Actions</b>	<b>Code ISIN</b>
C	FR0000029563	D	FR0000029571

**Nous informons les actionnaires de la Sicav Fructifrance Euro des évolutions suivantes :**

Natixis Investment Managers International, société de gestion du FCP maître OSTRUM ACTIONS EURO, a décidé de faire évoluer progressivement l'objectif de gestion et la politique d'investissement vers une stratégie visant à sélectionner des entreprises choisies sur une approche « Quality GARP » (Quality Growth At a Reasonable Price) et selon une démarche ISR dans la zone euro intégrant ainsi une dimension extra-financière forte sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance).

Ostrum Asset Management est le gestionnaire financier de la Sicav par délégation.

Le Conseil d'Administration de FRUCTIFRANCE EURO a entériné ces évolutions lors de son Conseil d'administration du 21 novembre 2019.

Ainsi, l'objectif de gestion, dont l'indice de référence n'a pas changé, et le process de sélection des titres des OPCVM maître et nourricier ont évolué comme suit :

**1. Objectif de gestion**

*La SICAV, OPCVM nourricier du fonds maître OSTRUM ACTIONS EURO (part ID) a le même objectif que son maître, un fonds ISR, dont l'objectif de gestion « est d'obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (libellé en euro) dividendes nets réinvestis (DNR). Les sociétés sont choisies selon une démarche ISR dans la zone euro pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

**2. Politique d'investissement**

*La politique d'investissement de l'OPCVM maître repose sur une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion*

*sélectionne des actions de sociétés de la zone euro considérées par la société de gestion comme occupant une position de leader global ou régional et en fonction de leurs qualités fondamentales en prenant en compte les perspectives de croissance et le niveau de valorisation. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur évaluation ESG tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode " best in universe " (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité).*

*La sélection ESG reposant sur des critères non financiers, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants. Ces critères non financiers étant issus pour partie d'une appréciation qualitative des analystes et pour partie des données extra-financières publiées par les émetteurs, lesquelles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il y a un risque qu'un titre ou émetteur soit incorrectement noté et soit inclus ou exclu pour ces raisons du portefeuille.*

*La démarche est complétée par la validation de l'exposition aux différents marchés et de l'allocation sectorielle dans une démarche de gestion du risque.*

*Il est désormais précisé que le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum en petites et moyennes capitalisations. La capitalisation boursière est au maximum de 4 milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 8 milliards pour les moyennes capitalisations.*

*Les investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sont accessoires.*

*Dans le cadre de l'utilisation des instruments dérivés, limités à 110% de l'actif net, le FCP pourra désormais avoir recours à des contrats futures sur taux, des options sur taux, des swaps sur indices en exposition et en couverture. Il ne pourra plus intervenir sur les marchés de change à terme. Il pourra également avoir recours à des warrants sur actions, des obligations échangeables (actions, taux, crédit) et à des obligations convertibles (actions, taux, crédit). Les titres intégrant des dérivés ne seront plus utilisés en couverture mais uniquement en exposition.*

Cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur synthétique de risque/rendement de la Sicav : il reste à 6 sur une échelle de 7.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) a été mise à jour pour intégrer ces évolutions. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

Les modifications portant sur l'objectif de gestion et la politique d'investissement de l'OPCVM ont été agréées par l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2020.



La nouvelle version des DICI et du prospectus entre en vigueur le 17 juin 2020.

Les DICI et prospectus des OPCVM maître OSTRUM ACTIONS EURO et nourricier FRUCTIFRANCE EURO décrivant l'ensemble de leurs caractéristiques sont disponibles auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Ils peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL « Service Clients »  
43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris  
ou de [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)